



Litige contre l'intervention d'un électricien.

Par **Idamanu**, le **19/08/2012** à **12:23**

Bonjour,

l'agence a fait faire intervenir un électricien par rapport à une prise électrique qui n'était plus aux normes afin qu'on puisse brancher notre four électrique avec une prise adapté à la puissance du four afin qu'on ai plus de problème électrique quand on brachait un autre appareil en même temps que le four.

L'électricien est venu, mais n'a pas arrangé le problème électrique, et pour brancher notre four dans une prise adapté, il a couper la fiche du cable du four pour relier directement les câbles du four avec avec ceux de la prise(qu'il avait enlevé juste avant.

Résultat, on a toujours le problème électrique pour lequel l'agence a fait venir l'électricien, et lorsqu'on va déménager (dans 15 jours), on devra faire venir un électricien pour pouvoir le débrancher, et il sera inutilisable dans l'autre appartement à moins qu'on fasse remplacer le cable d'alimentation du four.

Je souhaiterai savoir si on peut se faire rembourser le changement de ce câble d'alimentation, voir l'intervention de l'électricien qui nous a été facturé alors qu'il n'a pas arrangé le problème électrique pour lequel on l'avait fait venir.